

COMMUNE DE HUSSEREN-WESSERLING
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JANVIER 2024

Sous la présidence de Monsieur Romain NUCCELLI, Maire

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de conseillers présents : 9

- M. Romain NUCCELLI	Maire	
- M. Abderrezak OU-SAÏDENE	1 ^{er} Adjoint	
- Mme Nadine ALBRECHT	2 ^e Adjointe	
- M. Cédric NUNINGER	3 ^e Adjoint	
- Mme Emmanuelle HOLTZ	4 ^e Adjointe	
- M. Jacques SCHNEIDER	Conseiller Municipal	absent
- M. Renato MORI	Conseiller Municipal	
- Mme Valérie RIVAT	Conseillère Municipale	absente
- M. Teddy ALBARET	Conseiller Municipal	absent excusé, proc. à A.OU-SAÏDENE
- Mme Aurélie MARK	Conseillère Municipale	absente excusée, proc. à C.NUNINGER
- Mme Natacha GARTNER	Conseillère Municipale	absente excusée
- M. Claude BURGUNDER	Conseiller Municipal	absent excusé, proc. à J.STOLTZ-NAWROT
- Mme Denise ARNOLD	Conseillère Municipale	
- Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT	Conseillère Municipale	
- M. Raymond LEHMANN	Conseiller Municipal	

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023
3. Forêt communale : état de prévision des coupes de bois – exercice 2024
4. Forêt communale : programme des travaux – exercice 2024
5. Approbation de l'état d'assiette 2025
6. Produits forestiers – exercice 2024
7. Renouvellement des conventions des abris de chasse
8. Divers
 - A. Achat de parcelles forestières
 - B. Bois d'affouage
 - C. Intervention diverse

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h.

POINT N° 1 – Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Cédric NUNINGER comme secrétaire de séance.

POINT N° 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023

Le procès-verbal du 27 novembre 2023, expédié à tous les membres, est commenté par M. le Maire et adopté à l'unanimité.

POINT N° 3 – Forêt communale : état de prévision des coupes de bois – exercice 2024

M. le Maire donne la parole à Mme Wendy LACHEREST-STAERK, technicienne forestière de l'ONF, chargée de l'exploitation des bois de la forêt communale. Elle expose l'état de prévision des coupes de bois. Un état détaillé est remis à chaque Conseiller.

L'état prévisionnel des coupes de bois pour 2024 s'établit comme suit :

Volume façonné : 905 m³

- recette brute :
 - coupes à façonner 53 500 € } 53 500 €
- à déduire :
 - abattage et façonnage à l'entreprise 22 480 € }
 - débardage 11 400 € } 36 730 €
 - frais divers 2 850 € }
- recette nette : 16 770 €

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les explications de Mme Wendy LACHEREST-STAERK et après discussion, par 10 voix pour et 2 abstentions (Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT et M. Claude BURGUNDER),

- **approuve** les chiffres de l'état prévisionnel des coupes de bois pour 2024.

POINT N° 4 – Forêt communale : programme de travaux – exercice 2024

M. le Maire donne la parole à Mme Wendy LACHEREST-STAERK, technicienne forestière de l'ONF, chargée de l'exploitation des bois de la forêt communale. Elle présente le programme des travaux. Le programme détaillé est remis à chaque Conseiller.

Le programme des travaux pour 2024 s'établit comme suit :

- travaux d'entretien 8 520 €

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** le programme des travaux 2024.

POINT N° 5 – Approbation de l'état d'assiette 2025

M. le Maire donne la parole à Mme Wendy LACHEREST-STAERK, technicienne forestière de l'ONF, chargée de l'exploitation des bois de la forêt communale. Elle propose un état d'assiette des coupes. Un état détaillé est remis à chaque Conseiller.

Cet état, établi annuellement par l'ONF, permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Après martelage, ces coupes seront inscrites à l'état prévisionnel des coupes de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité,

- **donne** son accord pour l'état d'assiette 2025.

POINT N° 6 – Produits forestiers – exercice 2024

A) Prix du bois d'affouage

Point retiré.

B) Exploitation de fonds de coupe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **maintient** la carte d'exploitation de fonds de coupe qui sera facturée au forfait de 8 stères à 2 €, soit 16 € pour l'exercice 2024.

L'inscription se fera au secrétariat de mairie qui en informera Mme Wendy LACHEREST-STAERK, technicienne forestière de l'ONF. Celle-ci, en fonction des disponibilités, affectera les fonds de coupe.

C) Carte de ramassage de bois mort et de circulation en forêt

Il est rappelé que cette carte n'autorise que le ramassage de bois mort (c'est-à-dire tout le bois trouvé au sol et dont le ramassage ne nécessite pas d'outils thermiques ou électriques) ainsi que la circulation en forêt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **maintient à 15 €** le prix de la carte de ramassage de bois mort pour l'exercice 2024.

POINT N° 7 – Renouvellement des conventions des abris de chasse

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite au renouvellement des baux de chasse pour la période 2024/2033, il y a lieu d'établir les conventions portant occupation du domaine privé communal pour les abris de chasse.

Le renouvellement des conventions devra être élaboré au profit des locataires des lots de chasse suivants :

Pour le lot intercommunal n° 1 "Chauvelin" :

Association des Chasseurs du Chauvelin représentée par son Président, M. Joseph RICCI, domicilié à WILLER-SUR-THUR.

Pour le lot intercommunal n° 2 "Brand" :

Association Saint-Hubert du Brand représentée par son Président, M. Aymard SCHEIWE, domicilié à RICHWILLER.

Pour le lot communal n° 3 "Belacker" :

M. Thierry BATTMANN, domicilié à MASEVAUX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** les termes des conventions des abris de chasse à compter du 2 février 2024 et pour une durée de 9 ans ;
- **fixe** le loyer annuel à 75 € par abri de chasse ;
- **autorise** le Maire à signer les conventions avec les locataires des lots de chasse ;
- **informe** l'ONF de ces dispositions.

POINT N° 8 – DIVERS

A. Achat de parcelles forestières

Par courrier du 18 janvier 2024, M. Jean-Marc MULLER, domicilié 14 rue de Mitzach, informe la Commune de la vente de ses parcelles forestières dont la valeur est estimée à 50 € l'are.

En effet, il possède 5 parcelles boisées cadastrées section A parcelles n° 754, 755, 756, 758 et 760 d'une superficie totale de 71 a 39 ca situées au Heidenfeld.

M. le Maire a pris attache auprès de l'ONF afin d'estimer la situation des terrains, la quantité et la qualité de bois de chaque parcelle.

B. Bois d'affouage

La Commune rencontre actuellement des difficultés à fournir du bois d'affouage à ses habitants.

Un débat a lieu au sein du Conseil Municipal.

Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT demande à M. le Maire de prendre contact avec toutes les autres communes de la Communauté de Communes afin de connaître leur possibilité de nous vendre du bois d'affouage.

C. Intervention diverse

Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT demande des nouvelles du lot de chasse intercommunal du Dengelberg, suite à l'adjudication.

M. le Maire répond qu'un seul candidat a présenté sa candidature, à savoir la société de chasse Saint-Nicolas, actuel locataire. Le prix de la location est resté identique.

Aucun Conseiller n'ayant plus de question à poser, la séance est levée à 20 h.

Le secrétaire de séance,
Cédric NUNINGER

Le Maire,
Romain NUCCELLI